

ADAPEILA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ADAPEILA
11 Rue Joseph Caille
44000 NANTES

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADAPEILA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Nouveaux agréments et transformations d'agréments ; fusion » de l'annexe des comptes annuels concernant la fusion absorption de l'association Loisirs Pluriel à effet du 1^{er} janvier 2025.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et règles comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable liée à la mise en œuvre des nouveaux règlements comptables ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 26 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Frédéric DUPE
Associé

COMPTES ANNUELS

2025

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES



Actif

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	2025			2024	Variation	
	Brut	Amt & Dép	Net	Net		
Frais d'établissement	188 399	37 407	150 992	60 219	90 773	
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0		
Frais de développement	0	0	0	0		
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0		
Autres immobilisations incorporelles	362 637	161 759	200 878	103 745	97 133	94%
Immobilisations incorporelles en-cours, avances et acomptes	0	0	0	0	0	
Immobilisations corporelles	0	0	0	0		
Terrains et agencements de terrains	2 724 841	51 337	2 673 504	2 115 662	557 843	26%
Construction	112 208 413	55 943 614	56 264 800	52 351 963	3 912 837	7%
Installations techniques, matériels et outillage	14 508 863	11 331 064	3 177 799	3 123 460	54 338	2%
Autres immobilisations corporelles	16 758 317	11 686 680	5 071 637	5 182 032	-110 395	-2%
Autres immobilisations corporelles en-cours, avances et acomptes	563 914	0	563 914	5 925 889	-5 361 975	-90%
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0		
Immobilisations financières	0	0	0	0		
Participations	1 624 710	93 000	1 531 710	1 470 988	60 722	4%
Créances rattachées à des participations	39 637	0	39 637	39 637	0	0%
Autres titres immobilisés	1 283 064	0	1 283 064	1 131 784	151 280	13%
Prêts accordés	0	0	0	0	0	
Autres immobilisations financières	470 751	0	470 751	529 549	-58 798	-11%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	150 733 547	79 304 861	71 428 686	72 034 929	-606 242	-1%
ACTIF CIRCULANT	0	0	0	0		
Stocks et en-cours	0	0	0	0		
Matières premières, approvisionnements	144 649	0	144 649	173 659	-29 009	-17%
En-cours de production de biens et services	0	0	0	0	0	
Produits intermédiaires et finis	94 564	0	94 564	102 418	-7 853	-8%
Marchandises	0	0	0	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	97 685	0	97 685	59 966	37 720	63%
Créances	0	0	0	0	0	
Créances redevables et comptes rattachés	6 354 936	85 795	6 269 141	6 632 178	-363 037	-5%
Créances reçues par legs ou donation	0	0	0	0		
Autres créances	4 987 212	0	4 987 212	3 903 051	1 084 161	28%
Charges constatées d'avance	780 213	0	780 213	387 323	392 890	101%
Valeurs mobilières de placement	1 529 695	36 173	1 493 522	2 275 469	-781 947	-34%
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	0	0	
Disponibilités	18 853 560	0	18 853 560	19 024 204	-170 644	-1%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 842 514	121 967	32 720 546	32 558 267	162 279	0%
Frais d'émission des emprunts	0	0	0	0		
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0		
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif	0	0	0	0		
TOTAL ACTIF GENERAL	183 576 061	79 426 828	104 149 232	104 593 196	-443 963	0%



PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Passif

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	2025	2024	Variation	
Fonds propres sans droit de reprise	3 524 863	3 495 406	29 457	1%
Fonds propres avec droit de reprise	5 121	0	5 121	
Ecart de réévaluation	0	0	0	
Réserves	0	0	0	
Réserves propres (EA, vie associative, PPS..)	2 106 482	2 203 960	-97 478	-4%
Réserves ESSMS sous gestion contrôlée	19 572 848	19 985 066	-412 217	-2%
Réserves ESSMS hors gestion contrôlée (Esat Prod)	6 157 812	5 621 360	536 452	10%
	0	0	0	
Report à nouveau	0	0	0	
Report à nouveau propres (EA, vie associative, PPS..)	1 788 638	1 580 647	207 991	13%
Report à nouveau ESSMS sous gestion contrôlée	-3 433 584	-2 511 176	-922 408	37%
Report à nouveau ESSMS hors gestion contrôlée (ESAT prod)	1 844 504	1 721 418	123 086	7%
	0	0	0	
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	0	0	0	
	0	0	0	
Résultat de l'exercice	564 871	-777 577	1 342 448	-173%
Résultat propres (EA, vie associative, PPS)	-63 504	-102 116	38 612	-38%
Résultat ESSMS sous gestion contrôlée	441 954	-891 254	1 333 209	-150%
Résultat ESSMS hors gestion contrôlée	368 171	215 793	152 378	71%
Résultat Hors ESSMS hors gestion contrôlée	-181 751	0	-181 751	
	0	0	0	
Fonds propres consommables	0	0	0	
Subventions d'investissement	10 379 203	10 751 715	-372 512	-3%
Provisions réglementées	6 268 452	6 068 671	199 781	3%
	0	0	0	
TOTAL FONDS PROPRES	48 779 210	48 139 489	639 722	1%
Fonds propres liés aux legs ou donation	865 219	896 768	-31 550	-4%
Fonds dédiés	7 798 441	8 006 036	-207 595	-3%
	0	0	0	
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	8 663 660	8 902 804	-239 144	-3%
Provision pour risques	4 478 913	2 986 093	1 492 820	50%
Provisions pour charges	0	1 217 967	-1 217 967	-100%
	0	0	0	
TOTAL FONDS PROPRES ET PROVISIONS	61 921 783	61 246 352	675 431	1%
DETTES	0	0	0	
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	29 221 083	30 551 936	-1 330 852	-4%
Emprunts et dettes financières diverses	5 646	5 470	176	3%
Instruments financiers à terme	0	0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 015 612	4 560 326	1 455 286	32%
Dettes des legs ou donations	0	0	0	
Dettes fiscales et sociales	6 087 326	6 607 588	-520 262	-8%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100	12 607	-12 507	-99%
Autres Dettes	123 648	815 582	-691 934	-85%
Produits constatés d'avance	774 034	793 334	-19 301	-2%
	0	0	0	
TOTAL DETTES	42 227 449	43 346 844	-1 119 394	-3%
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif	0	0	0	
	0	0	0	
TOTAL PASSIF GENERAL	104 149 232	104 593 196	-443 963	0%



PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	90 239	100 825	-10 585	-10%
Ventes de biens	1 189 659	1 236 690	-47 031	-4%
Ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales	1 185 026	1 218 261	-33 235	-3%
Ventes de biens hors activités sociales et médico-sociales (EA)	4 633	18 429	-13 796	-75%
Ventes de prestations de services	16 583 904	12 026 722	4 557 182	38%
Ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales	13 934 455	9 577 816	4 356 638	45%
Ventes de prestations hors activités sociales et médico sociales	2 649 449	2 448 906	200 543	8%
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs	114 225 925	106 557 305	7 668 619	7%
Concours publics	107 242 191	103 497 543	3 744 648	4%
Subventions d'exploitation	6 385 901	2 981 461	3 404 440	114%
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptibl	0		0	
Ressources liées à la générosité du public	0		0	
Dons manuels	152 948	78 302	74 646	95%
Mécénats	37 745		37 745	
Legs, donations et assurance-vie	119 490		119 490	
Contributions financières	287 649		287 649	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 907 650	2 684 802	222 847	8%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	662 383		662 383	
Utilisations fonds dédiés	4 072 559	3 473 016	599 543	17%
Autres produits	14 954 401	18 603 717	-3 649 315	-20%
TOTAL I - PRODUITS D'EXPLOITATION	154 686 721	144 683 078	10 003 643	7%
CHARGES D'EXPLOITATION	0	0		
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnement	8 017 519	7 879 015	138 504	2%
Variations de stocks de marchandises, matières premières et autres approvisionnemen	29 009	47 996	-18 987	-40%
Autres achats et charges externes	34 554 909	33 806 311	748 598	2%
Aides financières	167 102	121 003	46 100	38%
Impôts, taxes et versements assimilés	6 200 139	5 765 329	434 810	8%
Salaires	65 844 493	63 561 909	2 282 585	4%
Cotisations sociales	24 739 320	24 257 388	481 932	2%
Dotations aux amortissement et aux dépréciations	6 035 925	2 838 825	3 197 100	113%
Dotations aux provisions	3 065 891		3 065 891	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	623 273	5 787 475	-5 164 201	-89%
Report en fonds dédiés	3 875 608	2 588 858	1 286 750	50%
Autres charges	490 236	116 272	373 963	322%
TOTAL II - CHARGES D'EXPLOITATION	153 643 425	146 770 381	6 873 044	5%
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 043 296	-2 087 303	3 130 599	-150%
Produits financiers	0	0		
Participations	170 000	220 000	-50 000	-23%
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	440 251	400 070	40 181	10%
Autres intérêts et produits assimilés	0			
Reprises sur dépréciation et provisions	0	0	0	
Produits des immobilisations financière cédées	0			
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésor	0	0	0	
Total III - Produits financiers	610 251	620 070	-9 819	-2%
Charges financières	0	0		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6 947	6 966	-19	0%
Intérêts et charges assimilées	841 908	857 231	-15 322	-2%
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	18 178		18 178	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de tr	0	0	0	
Total IV - Charges financières	867 033	864 196	2 836	0%
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-256 782	-244 127	-12 656	5%
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	786 513	-2 331 430	3 117 943	-134%
Produits exceptionnels (V)	27 649	2 080 838	-2 053 189	-99%
Charges exceptionnelles (VI)	227 430	494 072	-266 643	-54%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-199 781	1 586 766	-1 786 546	-113%
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (VII)	0	0		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)	21 862	32 914	-11 052	-34%
Total des produits (I + III + V)	155 324 620	147 383 985	7 940 635	
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	154 759 750	148 161 564	6 598 186	
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	564 871	-777 578	1 342 449	

Contributions volontaires en nature

Dons en nature
Prestations en nature
Bénévolat

Total contributions volontaires en nature

Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens
Prestations en nature
Personnel bénévole

Total des charges de contributions volontaires en nature

0	
0	
245 000	207 000
245 000	207 000

0	
0	0
245 000	207 000
245 000	207 000

 **PKF Arsilon**

PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Annexe des comptes annuels

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels relatifs à l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le bilan s'élève à 104 149 232 € et le résultat est excédentaire de 564 871 €.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 07 mai 2026.

L'Adapeila établit des comptes combinés, correspondant à l'ensemble du périmètre suivant :

Capacité d'accueil des établissements et services au 31/12/2025			
	2024	2025	Financement
IME Ancenis	50	50	ARS
IME Châteaubriant	62	62	ARS
IME Blain	42	42	ARS
IME Vallet	62	110	ARS
IME Saint-Hilaire de Chaléons	62	62	ARS
IME Sorinières	50	50	ARS
IME Internat Agglo Nantes	35	35	ARS
IME Chanzy	0	0	ARS
IME Ile de Nantes	20	22	ARS
IME Saint-Herblain	0	0	ARS
IME Armor	46	56	ARS
Unité Externalisée crèche Bellevue	6	0	ARS
Unité d'enseignement maternelle autisme Nantes	7	7	ARS
Unité d'enseignement maternelle Basse Goulaine	7	7	ARS
Unité d'enseignement maternelle Soleil Levant	6	0	ARS
Unité d'enseignement maternelle autisme Châteaubriant	7	7	ARS
Unité d'enseignement externalisée élémentaire Pont Marchand	8	8	ARS
Unité d'enseignement externalisée élémentaire Gustave Roch	8	8	ARS
Unité d'enseignement externalisée élémentaire Joli Mai	8	8	ARS
Unité d'enseignement externalisée élémentaire Fellonneau	8	8	ARS
UE Collège Les sables d'or Thouaré	12	12	ARS
UE Collège Blanche de Castille Nantes	12	12	ARS
Unité d'enseignement externalisée Lycée Maison Familiale Rurale	12	12	ARS
Unité d'enseignement externalisée autisme - Les Plantes		7	ARS
USAH - Unité spécifique d'accueil et d'hébergement	4	4	Co-financement ARS / Département - protection de l'enfance
SESSAD Nord	92	92	ARS
SESSAD Nantais	126	131	ARS
SESSAD Nantais Petite Enfance	16	16	ARS
SESSAD très précoce	14	14	ARS
SESSAD Saint-Hilaire de Chaléons	33	33	ARS
Pôle de compétences et de prestations externalisées	15	15	ARS
CAFS Nord	31	31	ARS
CAFS Agglomération nantaise	15	15	ARS
Unité de préparation à la vie sociale	12	12	ARS
Unité de préparation à la vie sociale 2		12	ARS
Secteur Enfance	888	960	

IME Vallet : réajustement de l'agrément (62 en accueil de jour, 12 en week-end, 36 en nuit) conformément à la notification.

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Capacité d'accueil des établissements et services au 31/12/2025			
	2024	2025	Financement
ESAT Ancenis	119	119	ARS
ESAT Chaumes-en-Retz	97	97	ARS
ESAT Blain	83	83	ARS
ESAT Cercle Karré	7	7	ARS
ESAT Châteaubriant	93	93	ARS
ESAT Gétigné	79	79	ARS
ESAT Hors les murs	35	35	ARS
ESAT Legé	61	61	ARS
ESAT Messidor	11	11	ARS
ESAT Nantes	106	106	ARS
ESAT Orvault	106	106	ARS
ESAT Rezé	126	126	ARS
ESAT Saint-Herblain	113	113	ARS
ESAT Thouaré	95	95	ARS
EA Ancenis	38	38	Gestion propre
EA Chaumes en Retz	14	14	Gestion propre
EA Orvault	0	0	Gestion propre
EA Saint-Julien	11	11	Gestion propre
EA Châteaubriant	12	12	Gestion propre
APIC'S	50	50	ARS
DIAPSAH	7	7	ARS
Emploi accompagné	175	164	Co-financement ARS / Agefiph
Secteur Vie Professionnelle	1 438	1 427	

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Capacité d'accueil des établissements et services au 31/12/2025				
	2024	2025	Financement	
Foyer de vie accueil de jour St Donatien	14	0	Département	
Foyer de vie accueil de jour Loroux	15	15	Département	
Foyer de vie accueil de jour Rabotière	18	18	Département	
Foyer de vie accueil de jour Sevrin	11	11	Département	
Foyer de vie accueil de jour Ancenis	2	2	Département	
Foyer de vie accueil de jour Erdam	5	5	Département	
Foyer de vie accueil de jour Ste-Pazanne	21	21	Département	
Foyer de vie accueil de jour Blain	15	15	Département	
Foyer de vie accueil de jour Jules Verne	19	19	Département	
Foyer de vie accueil de jour Haute Mitrie	12	20	Département	
Foyer de vie accueil de jour Chemin de l'Erdre	8	8	Département	
Foyer de vie hébergement St Donatien	13	0	Département	
Foyer de vie hébergement Loroux	19	19	Département	
Foyer de vie hébergement Rabotière	24	24	Département	
Foyer de vie hébergement Sevrin	16	16	Département	
Foyer de vie hébergement Ste Pazanne	18	18	Département	
Foyer de vie hébergement Couéron	12	13	Département	
Foyer de vie hébergement Maine	14	14	Département	
Foyer de vie hébergement Chemin de l'Erdre	28	28	Département	
Foyer de vie hébergement Carquefou	23	23	Département	
Foyer de vie hébergement Haute Mitrie	28	24	Département	
Foyer de vie hébergement Canteni	11	11	Département	
Foyer de vie hébergement des Colibris		20	Département	
Foyer d'accueil médicalisé accueil de jour Lucines	6	6	Co-financement Département / ARS	
Foyer d'accueil médicalisé hébergement Chemin de l'Erdre	14	14	Co-financement Département / ARS	
Foyer d'accueil médicalisé hébergement Carquefou	7	7	Co-financement Département / ARS	
Foyer d'accueil médicalisé hébergement Haute Mitrie	8	8	Co-financement Département / ARS	
Foyer d'accueil médicalisé hébergement Lucines	20	20	Co-financement Département / ARS	
Foyer d'accueil médicalisé hébergement Diapason	20	20	Co-financement Département / ARS	
Foyer de vie personnes handicapées vieillissantes Ancenis	28	28	Département	
Foyer de vie personnes handicapées vieillissantes Erdam	5	5	Département	
Foyer de vie personnes handicapées vieillissantes Bouaye	20	19	Département	
Foyer d'hébergement Blain	18	18	Département	
Foyer d'hébergement Châteaubriant	17	17	Département	
Foyer d'hébergement Nantes Gildardie	12	11	Département	
Foyer d'hébergement Nantes Canteni	21	21	Département	
Foyer d'hébergement Vertou Rezé	14	14	Département	
Foyer d'hébergement St-Herblain Le Tillay	22	22	Département	
Foyer d'hébergement Erdam	19	19	Département	
Foyer d'hébergement Couéron	12	12	Département	
Foyer d'hébergement Ancenis	11	11	Département	
Foyer d'hébergement Vallet	19	19	Département	
Foyer d'hébergement Chéméré	16	16	Département	
Foyer d'hébergement Legé	20	20	Département	
Foyer d'hébergement Farador	8	0	Département	
Foyer d'hébergement Sainte-Luce	14	15	Département	
Foyer d'hébergement des Colibris		8	Département	
Place d'accueil d'urgence transversales foyer de vie hébergement	2	2	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Blain	29	29	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Châteaubriant	28	28	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Nantes	88	88	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Ancenis	37	37	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Legé	14	14	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Chaumes-en-Retz	20	20	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale Vallet	14	14	Département	
Service d'accompagnement à la vie sociale SACSSOE	28	28	Département	
Section annexe ESAT Ancenis	10	10	Département	
Section annexe ESAT Blain	9	9	Département	
Section annexe ESAT Châteaubriant	5	5	Département	
Section annexe ESAT Orvault	12	12	Département	
Section annexe ESAT Nantes	10	10	Département	
Section annexe ESAT Gétigné	8	8	Département	
Section annexe ESAT Legé	5	5	Département	
Section annexe ESAT Chaumes-en-Retz	5	5	Département	
Service d'Aide et de Soutien à la Parentalité	17	19	Département	
Maison d'accueil spécialisée hébergement Bouguenais	56	59	ARS	
Maison d'accueil spécialisée hébergement Montbert (Les Lucines)	21	21	ARS	
Maison d'accueil spécialisée hébergement Autisme Montbert (Les L)	11	11	ARS	
Maison d'accueil spécialisée hébergement Nort-sur-Erdre	3	3	ARS	
Maison d'accueil spécialisée hébergement Diapason	51	51	ARS	
Maison d'accueil spécialisée accueil de jour Bouguenais	9	9	ARS	
Maison d'accueil spécialisée accueil de jour Diapason	4	4	ARS	
Samsah Ancenis	10	10	Co-financement Département / ARS	
Equipe mobile de médicalisation	20	20	ARS	
Ker'Age	8	8	Gestion propre	
Secteur Habitat	1 231	1 233		

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Capacité d'accueil des établissements et services au 31/12/2025			
	2024	2025	Financement
Plateforme 16-25	15	15	Co-financement Département / ARS

Capacité d'accueil des établissements et services au 31/12/2025			
	2024	2025	Financement
BELFORT		24	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
PORTE DES ALPES		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
PARIS 13		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
PARIS 19		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
TOURCOING		20	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
PONT-AUDEMER		60	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
LE MANS		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
LA ROCHE SUR YON		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
CHOLET		24	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
NANTES		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
RENNES		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
VITRE		32	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
SAINT BRIEUC		24	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
QUIMPER		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
LORIENT		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
SAINT MALO		36	Multiples financements (CAF, Ville, ...)
FONCTIONS SUPPORT			
Secteur Loisirs	0	544	

Capacité d'accueil des établissements et services au 31/12/2025			
	2024	2025	Financement
Prestations Ponctuelles Spécifiques			Gestion propre
Section Ancenis			Gestion propre
Section Blain			Gestion propre
Section Basse Loire			Gestion propre
Section Châteaubriant			Gestion propre
Section Nantes			Gestion propre
Section Grand-Lieu			Gestion propre
Section Sud Loire			Gestion propre
Vie associatvie			Gestion propre
Total général	3 572	4 179	

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Nouveaux agréments et transformations d'agréments :

Ouverture d'agréments :

- Ouverture de 7 agréments dans le cadre d'une unité d'enseignement externalisé maternelle autisme à Nantes – Les Plantes
- Ouverture d'une 2^{ème} unité de préparation à la vie sociale avec 12 agréments.
- Extension de 5 agréments au SESSAD Nantais
- Ouverture de 2 agréments sur le service d'aide et de soutien à la parentalité
- Obtention de 3 agréments d'AMI sur la Maison d'Accueil Spécialisée de Bouguenais (2 en permanent et 1 en temporaire)
- Installation d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS) sur le Nord de l'agglomération

Transformation de places :

- Transfert des agréments de l'unité d'enseignement maternelle Soleil Levant (6 agréments) et de l'unité externalisée crèche de Bellevue (6 agréments), à l'IME d'AR'MOR pour 10 agréments et à l'IME de l'île de Nantes pour 2 agréments.
- Évolution de la file active plafond des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné : 231 personnes en 2025 contre 175 en 2024.
- Transfert d'agréments d'accueil temporaire de Bouaye sur le Foyer de Couëron en 2024 (non mentionné en 2024).
- Transfert d'un agrément du Foyer d'hébergement de la Gilarderie vers la Foyer d'hébergement de Sainte Luce en 2024 (non mentionné en 2024).
- Suite à l'ouverture du Foyer des colibris (+3 en hébergement / - 6 accueil de jour) :
 - Accueil de jour de St Donatien -14 agréments
 - Accueil de jour de la Haute Mitrie +8 agréments
 - Foyer de vie Hébergement de la Haute Mitrie -4 agréments
 - Foyer de vie Hébergement de St Donatien -13 agréments
 - Foyer de vie Hébergement des Colibris +20 agréments
 - Foyer d'Hébergement Farador -8 agréments
 - Foyer d'hébergement des Colibris +8 agréments



PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Fusion

Au 01/01/2025, l'Adapeila a intégré les activités de loisirs, pour un total de 544 agréments.

Loisirs Pluriel est une association créée en 1992, par un groupe de familles sans solution d'accueil de loisirs pour leurs enfants handicapés. En 2023, le Réseau Loisirs Pluriel est composé de 16 associations en Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, Hauts de France, Ile de France, Territoire de Belfort, et Rhône Alpes.

Loisirs Pluriel accompagne 960 enfants, dont 445 en situation de handicap (620 sont en liste d'attente) et 273 adolescents dont 257 en situation de handicap (130 sont en liste d'attente)

Le projet de base de Loisirs Pluriel est la mixité et l'inconditionnalité de l'accueil.

Le financement est CAF, ARS, Villes Communauté de Commune, Département, participation des familles, mécénats ...

adapeila.fr

Il s'agit d'un projet innovant repéré au niveau national. La gestion financière compliquée se restructure avec le recrutement d'une DG Réseau. En septembre 2023, le Conseil d'Administration de Loisirs Pluriel décide, suite à des échanges avec le ministère des personnes handicapées, d'enclencher une démarche de fusion-absorption, par une seule association partageant les mêmes valeurs : parentales, inconditionnalité, et ouverture.

Loisirs Pluriel contacte l'Adapei de Loire-Atlantique, fin novembre 2023. Après étude, l'Adapeila signe le 4 décembre 2024 un traité de fusion avec Loisirs Pluriel pour une reprise au 1er janvier 2025.

Nouveaux mandats de gestion

Accompagnement Soins et Santé et SSIAD Sainte-Luce sur Loire

Les fusions ASS et SSIDPAH ont été votées en AGE le 15 septembre 2025, elles ont été effectives au 01/01/2026.

A la suite des fusions, un Pôle Santé Autonomie a été créé ainsi que l'ouverture d'un centre de santé à la Bottière.

Cela a permis de développer un partenariat avec Titi-floris et Vie Harmonieuse pour créer des SAD Mixtes sur les communes de Nantes, Thouaré, Mauves sur Loire, St Luce sur Loire, Carquefou. Et de développer un accompagnement PCH sur le département.

Coralita

Coralita est une association située à St Martin et St Barthélémy (DOM TOM) créée en 2007 et est une association de femmes très engagées, insérées au niveau politique, capables de lever des fonds. Elles souhaitent transférer la gestion à l'Adapeila, ce qui se traduit par la signature d'un mandat de gestion le 20 octobre 2025 pour une durée de 14 mois. Le public accompagné représente 94 enfants et adultes sur les 4 services confondus. Il y a 30 enfants en file active à la PCO et 23 professionnels. Coralita est composé d'un SESSAD, UEMA, CAMPS, SAMSAH et d'une PCO.

1.2 Facturation des journées de présence des jeunes sous amendement Creton :

Conformément à la réglementation, les journées de présence en IME de jeunes de plus de 20 ans ayant une orientation foyer de vie ou foyer d'accueil médicalisé, sont facturées au Conseil Départemental.

Dans le cadre de l'application du formalisme budgétaire « EPRD - Etat Prévisionnel de Recettes et Dépenses » depuis 2019, les recettes prévisionnelles sont déduites du budget l'année même. Il existe cependant un écart avec la facturation réelle.

En d'autres termes, pour 2025 :

- La facturation des présences 2025 des jeunes sous amendement Cretons s'élève à 1 927 292 €
- Le montant prévisionnel déduit du budget Agence Régionale de Santé 2025 est de 1 983 106 €
- L'écart de 55 814 € sera à recevoir de l'Agence Régionale de Santé (en ajout du budget 2026)

Dans la mesure où la facturation est liée à l'année 2025, la régularisation de 55 814 € a été comptabilisée en déduction de la dotation globale 2025, en produit à recevoir. L'impact en termes de trésorerie se fera sur 2026.

1.3 Calcul de la provision pour indemnité de départ à la retraite :

A compter de 2024, l'Adapeila applique la méthode de comptabilisation des engagements de départs à la retraite selon la méthode dite « du corridor » (Rec. ANC 2013-02 § 6261-62).

Cette méthode permet :

- de ne pas enregistrer les pertes et les gains actuariels qui n'excèdent pas 10 % de la valeur la plus élevée, en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime
- impose d'enregistrer en résultat l'éventuel excédent, de manière étalée sur la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime de l'entreprise.

1.4 Revalorisations salariales dites « Ségur » :

Les revalorisations salariales sont de 4 natures :

- Celle concernant les personnels soignants et de rééducation, ainsi que les AMP et AES qui ont bénéficié avec effet au 1er novembre 2021 de la prime Ségur de 238 € bruts (base temps plein), accordée par les Pouvoirs Publics à leurs collègues de la fonction publique hospitalière et des EPHAD. Elle est appelée « Ségur 1 » ou encore « indemnité Lafourcade »
- L'indemnité mensuelle « SEGUR 2 » qui est une indemnité mensuelle, dont le montant est de 38 € brut (base temps plein), pour les seuls personnels soignants et de rééducation exerçant au sein d'établissements de santé et établissements médico-sociaux, financés en tout ou partie par l'assurance maladie.
- L'indemnité mensuelle des métiers socio-éducatif d'un montant de 238€ bruts (base temps plein). Elle est appelée Ségur 3 ou encore « indemnité Castex » versée à partir du mois de juin 2022 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022
- L'indemnité mensuelle des autres métiers d'un montant de 238€ bruts (base temps plein). Elle est appelée « Ségur pour tous » et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024.

L'ensemble du Ségur est financé.

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

1.5 Constructions en cours :

Les investissements sur la période sont les suivants :

ACQUISITIONS EN K€	Acquisitions 2025	Coût de l'opération à fin 2025
Investissements courants	2 252	
FDV LES COLIBRIS (construction)	1 296	5 501
ESAT ANCENIS (rénovation et agrandissement)	113	1 243
ESAT ST HERBLAIN (rénovation /agrandissement)	239	636
ESAT DE TRANSITION (travaux nouvelle boutique)	8	8
Autres travaux	278	
Terrains	1 019	
Immobilisations incorporelles / Frais d'établissement	231	
Transfert immobilisations Loisirs Pluriel	487	

Le principal projet mis en service sur l'exercice 2025 est la construction du multi-accueil (FDV/FAH) les Colibris à Orvault.

2 Principes et règles comptables

L'association applique les règlements suivants :

- Le règlement relatif au plan comptable général ANC 2014-03 pour les dispositions comptables générales
- Le règlement ANC 2018-06 qui traite des seules particularités propres au secteur non lucratif en général
- Le règlement ANC 2019-04 qui traite des seules particularités propres aux associations du secteur social et médico-social
- Le plan comptable M22bis applicable aux ESMS privés relevant de l'article L.312-1 du CASF, mis à jour par l'arrêté au 15 décembre 2020

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les principes suivants ont été appliqués dans le cadre de l'établissement des comptes de l'association :

- Principe d'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.
- Principe de Comparabilité et continuité d'activité
- Principe de Régularité et sincérité
- Principe de Prudence
- Principe de Permanence des méthodes



PKF Arsilon
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Changement de réglementation comptable

L'exercice constitue le premier exercice d'application obligatoire du règlement ANC n°2022-06 et ANC 2023-03.

Un des aspects les plus significatifs de la réforme induite par la mise en œuvre du règlement ANC n°2022-06 relatif aux comptes annuels ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 des personnes morales de droit privé à but non lucratif concerne les modifications portant sur la refonte des notions de résultat d'exploitation et de résultat exceptionnel.

Le nouveau règlement intègre dans le résultat d'exploitation des comptes auparavant inscrits dans le résultat exceptionnel.

Tel est le cas des quotes-parts des subventions d'investissements virées au compte de résultat qui sont comptabilisées dans un compte 747x et non plus dans un compte 777x.

Les cessions d'actifs immobilisés d'exploitation anciennement comptabilisées dans les comptes 775x (pour leur prix de cession) et 675x (pour leur valeur nette comptable) sont dorénavant comptabilisés dans des comptes 757x et 652x.

La comptabilisation des fonds dédiés d'exploitation est également positionnée au niveau du résultat d'exploitation sans considération du caractère exceptionnel de l'évènement.

adapeila.fr

La suppression des comptes de transferts de charges entraîne, soit des augmentations de ressources d'exploitation, soit des diminutions de charges (notamment les comptes liés aux charges de personnel).

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

L'impact sur les principaux postes concernés par ce changement de réglementation est présenté ci-après.

	Ancien compte	Montant N-1	Nouveau compte	Montant N
Impact Cessions d'immobilisations	#675	126 058	#652	623 273
	#775	-264 553	#757	-662 383
Pénalités et amendes fiscales et pénales	#6712	10 191	#658	232 796
Impact quote-part des subventions d'investissement	#7772	-970 832	#747	-1 044 164
Impact remboursement des frais de personnel	#6411	-213 711	#6419	-546 638

L'Adapeila n'utilisait pas les comptes de transferts de charge #791, donc pas d'impact.

A compter du 01/01/2025, le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, aux écritures comptables d'origine fiscale telles que les amortissements dérogatoires.

2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée :

L'association a pris l'option globale de maintenir l'incorporation des frais d'acquisition dans le coût d'entrée des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'achat net, augmenté des taxes non récupérables et des frais accessoires ou bien pour leur coût de production après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature sont comptabilisées pour leur valeur vénale.

Certaines immobilisations ont été identifiées comme composant. Par mesure de simplification, le choix de la ventilation forfaitaire des composants acquis avant le 1^{er} janvier 2007 a été fait. Concernant, les immobilisations acquises postérieurement à cette date, elles ont été ventilées en fonction de leur poids réel dans la structure.

Amortissements :

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus. La base amortissable est réduite par la valeur résiduelle dès lors qu'elle est déterminée à l'origine.



PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

Nature	Précisions	Durée
Incorporelle	Frais d'évaluation, logiciel	3 à 5 ans
Corporelle	Construction – Gros Œuvres, façades	15 à 50 ans
Corporelle	Installation générale technique	10 à 25 ans
Corporelle	Annexes – préau, parking, abri...	10 ans
Corporelle	Matériel technique	5 à 10 ans
Corporelle	Matériel de transport	5 à 7 ans
Corporelle	Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Les investissements financés par des sections mais concernant des établissements sont amortis sur un an.

Dépréciations :

Les immobilisations sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

2.2 Immobilisations financières

Coût d'entrée :

Les titres acquis à titre onéreux sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçu à titre d'apport en nature sont comptabilisés pour leur valeur vénale.

Dépréciations :

Les titres sont dépréciés, le cas échéant, par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable.

2.3 Stocks

2.3.1 Matières premières, autres approvisionnements et marchandises

Coût d'entrée :

Le stock de matière première autres approvisionnements et marchandises revendus en l'état sont enregistrés à leur coût d'achat net, augmenté le cas échéant, des frais accessoires directement et indirectement attribuables à l'acquisition de ces biens et des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et en l'état où il se trouve. Les stocks acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Valorisation des stocks :

Les stocks de matières premières et autres approvisionnements sont constatés au dernier coût d'achat.

Dépréciations :

Les stocks sont le cas échéant, dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.



PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

2.3.2 En-cours de production

Coût de production :

Le coût de production est constitué du coût d'approvisionnement, augmenté des autres coûts directs et indirects engagés au cours du processus de production.

Valorisation des stocks :

Ils sont valorisés à la valeur de marché estimée diminuée des frais de commercialisation et de la marge et proportionnelle à l'état d'avancement.

Dépréciations :

Les avances en culture sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

2.3.3 Produits intermédiaires et produits finis

Coût d'entrée :

Le coût de production est constitué du coût des approvisionnements, augmenté des coûts directs et indirects engagés au cours du processus de production.

Valorisation des stocks :

Les stocks identifiables sont constatés à leur coût d'achat (dans le cadre d'achat / revente) ou à prix de vente estimé, diminué des frais de commercialisation et de la marge.

Dépréciation :

Les stocks sont le cas échéant, dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à la valeur comptable.

2.4 Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement auxquels elles sont exposées ou lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nominale.

En 2025, nous avons appliqué une dépréciation systématique en fonction de l'ancienneté de la créance. Une provision est constituée à 50% dès lors que la créance à 1 an et à 100% lorsque qu'elle a 2 ans et plus.

2.5 Valeurs Mobilières de Placement

Coût d'entrée :

Ces titres acquis à titre onéreux, sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés pour leur valeur vénale.

Les valeurs mobilières de placement sont constatées selon la méthode dite du Premier Entré Premier Sorti.

Dépréciations

Les valeurs mobilières de placement sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

2.6 Fonds propres

2.6.1 Activités propres de l'Association et des Sections

Les résultats de l'Association et des Sections sont affectés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.6.2 Activités relevant de la Gestion contrôlée des établissements privés à caractère sanitaire et social

Les résultats de l'exercice précédent sont portés en report à nouveau sur proposition de l'assemblée générale, dans l'attente de l'approbation de l'autorité de contrôle. A la suite de la prise de décision des autorités de contrôle, les résultats de l'exercice sont affectés conformément aux priorités du CPOM, à savoir, en premier à l'apurement des éventuels reports à nouveau déficitaires, puis au financement de réponses complémentaires, au renfort de personnel permettant d'accompagner des situations complexes et aux investissements.

Depuis le 31 décembre 2018, conformément aux demandes des financeurs dans le cadre du nouveau CPOM, les comptes de réserves et de reports à nouveau sont compensés entre établissements et services du même périmètre budgétaire (Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental). Des mouvements sont comptabilisés chaque année, sur les comptes de reports à nouveau, réserves de compensation des déficits, réserves de trésorerie et réserves pour investissements, après validation de l'Assemblée Générale.

2.6.3 Activités de production réalisées par les ESAT et les EA

Les résultats des Etablissements et Services d'Accompagnement par le Travail sont affectés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les excédents sont affectés en priorité à l'apurement des comptes de report à nouveau déficitaires, puis en réserve d'activité ou d'investissement.

2.6.4 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont dorénavant systématiquement inscrites en compte de subvention, et reprise au résultat au prorata des amortissements qu'elles financent.

2.6.5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont de plusieurs natures, ils sont repris au rythme des dépenses du projet concerné :

- Accompagnement financier des situations individuelles complexes : 208 677 €
- Financements non pérennes (Dispositifs expérimentaux...) : 2 384 790 €
- Financement dans le cadre des orientations budgétaires 2025 : 81 712 €
- Fonds dédiés fléchés sur des projets d'investissements : 5 358 186 €

FONDS DEDIES	Ouverture	Variations				Clôture
		Dotations	Reprises	Reclas- sement	Transfert	
Accompagnement financier des situations individuelles complexes						
Situations complexes - ARS	98 124	246 300	140 790	0	5 043	208 677
Sous-Total	98 124	246 300	140 790	0	5 043	208 677
Financements non pérennes (Dispositifs expérimentaux...)						
Plateforme 16-25 ans ARS/CD	838 940	667 388	551 310	0	-150 000	805 018
PCPE GLA - ARS	376 854	322 612	381 043	0	0	318 423
PCO 0-12 ans - ARS	866 414	172 500	0	0	-846 414	192 500
2eme UPAVS - ARS	168 000	398 916	178 000	0	0	388 916
Emploi accompagné - ARS	264 898	63 696	118 431	0	0	210 163
Farador	0	64 000	47 521	0	0	16 479
Place d'urgences CD	37 920	373	21 446	0	37 403	54 250
USAH - ARS	274 379	0	0	0	0	274 379
Caphandéo - ARS	32 961	0	11 328	0	0	21 633
Autres ARS / CD	892 213	300 289	879 778	-2 340	-207 356	103 028
Sous-Total	3 752 579	1 989 774	2 188 856	-2 340	-1 166 367	2 384 790
Financement dans le cadre des orientations budgétaires 2025						
Attractivité des métiers	0	425 064	397 065	0	0	27 999
Fragilité RH / financement sécur	253 225	475 000	674 512	0	0	53 713
Sous-Total	253 225	900 064	1 071 577	0	0	81 712
Fonds dédiés fléchés sur des projets d'investissements	4 115 779	419 490	342 829	284 652	881 094	5 358 186
Total fonds dédiés sur concours publics	8 219 706	3 555 628	3 744 052	282 312	-280 229	8 033 364

- Fonds dédiés issus de legs : chaque legs accepté par l'association est fléché sur un projet.
- Fonds dédiés issus de subventions publiques s'élèvent à 62 929 €.
- Fonds dédiés issus de contributions financières d'autres organismes (principalement Fonds de Dotation) : ces fonds sont utilisés au moment de la réalisation du projet financé. Ils s'élèvent à 271 153 € au 31/12/2025.
- Fonds dédiés issus de la générosité du public (principalement Fonds de Dotation) : ces fonds sont utilisés au moment de la réalisation du projet financé. Ils s'élèvent à 296 211 € au 31/12/2025.

3 Notes sur le bilan

3.1 Etat des immobilisations

IMMOBILISATION	Valeur brute Début d'exercice	AN fusions 01/01/2025	Acquisitions	Transferts	Sorties	Valeur brute Fin d'exercice
Frais d'établissement	60 219		129 394		1 214	188 399
Autres immobilisations incorporelles	212 935	44 628	113 613		8 540	362 636
Autres Immobilisations incorporelles en-cours	0					0
TOTAL	273 154	44 628	243 007	0	9 754	551 035
Terrains et agencements de terrains	2 164 758		1 018 953		458 868	2 724 842
Constructions	104 920 715		7 661 216		373 517	112 208 414
Installations techniques, matériel et outillages	14 061 595	54 200	949 252		556 775	14 508 273
Autres immobilisations corporelles	16 000 259	388 572	1 303 235		933 750	16 758 317
Immobilisations corporelles en-cours	5 925 888		2 411 763	-7 773 737		563 914
TOTAL	143 073 215	442 772	13 344 419	-7 773 737	2 322 910	146 763 759
Participation	1 563 989		78 900		18 178	1 624 711
Créances rattachées à des participations	39 636					39 636
Autres titres immobilisés	1 131 785		152 509		1 228	1 283 065
Autres immobilisations financières	529 549		17 044		75 842	470 751
TOTAL	3 264 959	0	248 452	0	95 248	3 418 163
TOTAL GENERAL	146 611 328	487 401	13 835 878	-7 773 737	2 427 911	150 732 958

Détail des participations :

Entité	% de détention	Fonds propres	Valeur actuelle des titres	Valeur comptable des titres	Chiffre d'affaires	Effectifs
EURL Pépinières La Forêt	100,00%	3 390 308	3 390 308	387 000	7 422 495	77
EURL Saprena (1)	89,77%	9 884 341	8 873 173	520 960	20 939 911	460
SCIC ETIC	22,32%	791 793	176 701	163 000	46 925 267	35
SCIC EATT PDL	29,76%	291 622	86 787	35 000	10 444 222	5
SCIC HAPI COOP	48,89%	1 289 083	630 233	410 000	275 191	11
GIE OPTIMAL	30,00%		0	1 750		1
TOTAL		15 647 147	13 157 201	1 517 710	76 607 286	589

(1): les données 2025 n'étant pas encore disponibles, il s'agit des données 2024

3.2 Etat des amortissements

AMORTISSEMENTS	Amortissemen ts Début d'exercice	AN fusions 01/01/2025	Dotation exercice	Reprises et Sorties de l'actif	Amortissemen ts Fin d'exercice
Frais d'établissement	5 002		32 564	160	37 407
Autres immobilisations incorporelles	104 189	37 191	28 918	8 540	161 758
TOTAL	109 191	37 191	61 483	8 699	199 165
Agencements de terrains	49 095	0	2 242	0	51 337
Constructions	52 568 752	0	3 702 083	327 220	55 943 614
Installations techniques, matériel et outillages	10 938 712	38 739	877 210	523 598	11 331 063
Autres immobilisations corporelles	10 818 221	373 923	1 335 378	849 440	11 678 082
TOTAL	74 374 779	412 662	5 916 912	1 700 258	79 004 096
TOTAL GENERAL	74 483 970	449 853	5 978 395	1 708 958	79 203 261

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

3.3 Etat des créances

CREANCES	Montant total brut	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans et plus
Actif immobilisé				
Participations	1 624 710			1 624 710
Créances rattachées à des participations	39 637			39 637
Autres titres immobilisés	1 283 064			1 283 064
Autres immobilisations financières	470 751			470 751
TOTAL	3 418 163	0	0	3 418 163
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	97 685	97 685		
Créances redevables et comptes rattachés	6 354 936	6 354 936		
Autres créances	4 987 212	4 987 212		
Charges constatées d'avance	780 213	780 213		
TOTAL	12 220 045	12 220 045	0	0
TOTAL GENERAL	15 638 208	12 220 045	0	3 418 163

3.4 Fonds propres

Variation des fonds propres	Ouverture	AN Fusions	Augmentation	Diminution	Reclassement	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 495 406	29 457	0	0	0	3 524 863
Fonds propres avec droit de reprise	0	5 121	0	0	0	5 121
Réserves						0
Reserves propres (EA, vie associative, PPS..)	2 203 960	17 553	41 071	-156 102	0	2 106 482
Réserves ESSMS sous gestion contrôlée	19 985 066	0	1 668 245	-1 758 473	-321 990	19 572 848
Réserves ESSMS hors gestion contrôlée (Esat Prod)	5 621 360	0	479 909	-265 446	321 990	6 157 812
Réserves excédent affecté à l'investissement	0	0	0	0	0	0
Réserve de compensation	0	0	0	0	0	0
Réserve de couverture du BFR	0	0	0	0	0	0
Autres réserves	0	0	0	0	0	0
Report à nouveau						0
Report à nouveau propres (EA, vie associative, PPS..)	1 580 647	-49 580	274 692	-17 121	0	1 788 638
Report à nouveau ESSMS sous gestion contrôlée	-2 511 176	0	800 122	-1 722 530	0	-3 433 584
Report à nouveau ESSMS hors gestion contrôlée (ESAT prod)	1 721 418	0	123 086	0	0	1 844 504
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeur	0	0	0	0	0	0
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice (1)	-777 577	245 031	564 871	532 546	0	564 871
Résultat propres (EA, vie associative, PPS)	-102 116		-63 504	102 116		-63 504
Résultat ESSMS sous gestion contrôlée	-891 254		441 954	891 254		441 954
Résultat ESSMS hors gestion contrôlée	215 793		368 171	-215 793		368 171
Résultat Hors ESSMS hors gestion contrôlée		245 031	-181 751	-245 031		-181 751
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES						0
Subventions d'investissement	10 751 715	6 463	212 532	-593 395	1 884	10 379 203
Provisions réglementées	6 068 671	0	227 430	-27 649	0	6 268 452
TOTAL FONDS PROPRES	48 139 489	254 046	4 391 958	-4 008 169	1 884	48 779 210
Fonds propres liés aux legs ou donation	896 768	0	119 490	-93 680	-57 360	865 219
Fonds dédiés	8 006 036	23 615	3 756 117	-3 978 880	-8 447	7 798 441
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	8 902 804	23 615	3 875 608	-4 072 560	-65 807	8 663 660
Provision pour risques	2 986 093	0	3 007 292	-2 667 438	1 152 967	4 478 913
Provisions pour charges	1 217 967	0	0	-65 000	-1 152 967	0
TOTAL FONDS PROPRES ET PROVISIONS	61 246 353	277 660	11 274 857	-10 813 167	-63 923	61 921 783

3.5 Etat des provisions

Les provisions pour risques et charges et pour fonds dédiés sont constituées afin de couvrir les risques à venir, et afin de financer des dépenses futures identifiées.

A la clôture de l'exercice, les fonds dédiés correspondent principalement aux Crédits Non Reconductibles octroyés par l'Agence Régionale de Santé, fléchés sur des projets en cours de réalisation.

PROVISIONS	Ouverture	Fusions Ouverture	Variations			Clôture
			Dotations	Reprises	Transfert	
Immobilisations corporelles						0
Immobilisations financières	93 000					93 000
Créances redevables et comptes rattachés	114 981	38 925	48 502	116 613		85 795
Autres Créances	0					0
Valeurs mobilières de placement	22 260					22 260
Provisions règlementées hors subventions	6 068 671		227 430	27 649		6 268 452
Provisions pour risques	2 986 093		3 007 292	2 667 438	1 152 967	4 478 913
Provisions pour charges	1 217 967			65 000	-1 152 967	0
Provisions pour fonds dédiés	8 902 804	23 615	3 875 608	4 072 560	-65 807	8 663 660
TOTAL GENERAL	19 405 775	62 540	7 158 831	6 949 260	-65 807	19 612 079

3.6 Etat des dettes

DETTES	Montant total	A moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans et plus
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	29 221 083	2 705 995	8 611 518	17 903 571
Emprunts et dettes diverses	5 646	5 646		
TOTAL	29 226 730	2 711 641	8 611 518	17 903 571
Autres dettes				
Avances et acomptes reçus sur commandes		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 015 612	6 015 612		
Dettes fiscales et sociales	6 087 326	6 087 326		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100	100		
Autres dettes	123 648	123 648		
Produits constatés d'avance	774 034	774 034		
TOTAL	13 000 720	13 000 720	0	0
TOTAL GENERAL	42 227 449	15 712 360	8 611 518	17 903 571

Deux nouveaux emprunts ont été contractés sur l'exercice :

- Prêt Caisse d'Epargne : 800 000 € pour achats de matériel divers
- Prêt BNP : 500 000 € pour achats de matériel divers

3.7 Comptes de régularisation : séparation des exercices

Comptes de régularisation	Ouverture	Clôture
Actif		
Charges constatées d'avance		
Exploitation	387 323	780 213
Financier	0	0
Exceptionnel	0	0
Produits à recevoir		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	89 504	133 493
Autres créances	453 608	1 697 998
Disponibilités	392 923	670 646
TOTAL ACTIF	1 323 357	3 282 350
Passif		
Produits constatés d'avance		
Exploitation	793 334	774 034
Financier	0	0
Exceptionnel	0	0
Charges à payer		
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	95 945	84 407
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Redevances créditeurs	51 706	35 582
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	540 921	1 072 937
Dettes fiscales et sociales	2 183 521	1 472 428
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	733 031	40 094
TOTAL PASSIF	4 398 458	3 479 481

4 Notes sur le compte de résultat

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

4.1 Ventilation des ressources

Les ressources se décomposent de deux manières :

- D'une part les produits de la tarification et les dotations versées par le Département et l'Agence Régionale de la Santé, ainsi que les participations financières des résidents / familles.
- D'autre part de la vente de marchandises, de prestations de services réalisées par les ESAT et les EA.

Détail des produits de tarification :

Répartition dotations et produits de la tarification	2025	2024	Variation	%
Dotations ARS	66 888 743	64 184 516	2 704 227	4,21%
Dotations Conseil Départemental	30 382 793	29 999 854	382 939	1,28%
Dotations départements extérieurs	1 013 977	988 770	25 206	2,55%
Participations résidents	4 694 233	4 580 345	113 888	2,49%
Facturations Amendements Cretons	1 927 292	1 983 106	-55 814	-2,81%
TOTAL	104 907 038	101 736 591	3 170 447	3,12%

Détail du Chiffre d'Affaires :

Répartition du Chiffre d'Affaires	2025	2024	Variation	%
ESAT	11 568 109	11 319 078	249 031	2,20%
Entreprises Adaptées	2 682 234	2 467 335	214 899	8,71%
TOTAL	14 250 343	13 786 413	463 930	3,37%

4.2 Transferts de charges d'exploitation

Suite à l'application du règlement ANC 2022-06, les comptes de transfert de charges n'existent plus.

4.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement composés des aides aux postes pour les ESAT et les Entreprises adaptées pour 14 724 115 €.

4.4 Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux revenus issus des capitaux placés.

4.5 Charges financières

Les charges financières correspondent aux intérêts payés au titre des emprunts en cours, ainsi qu'aux coûts des garanties financières mises en place dans le cadre de ces emprunts.

4.6 Produits et charges exceptionnels

Natures des produits et charges exceptionnels significatifs	Charges	Produits
Opérations sur cessions et mises au rebut des immobilisations	0	0
Variation de la provision pour différence d'immobilisation	227 430	0
Reprises sur subvention	0	0
Reprises exceptionnelles sur provisions		0
Dotations aux amortissements dérogatoires		0
Reprises sur créances ESAT		0
Divers	0	0
TOTAL	227 430	0

4.7 Impôts

L'impôt concerne uniquement les placements financiers de l'Association.

5 Autres informations

5.1 Entreprises liées

	Avec les filiales	Avec les entités apparentes
Avances et acomptes		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Sur l'actif immobilisé (montant brut)	0	0
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances redevables et comptes rattachés	40 407	
Autres créances		59 020
Disponibilités		
Sur actif circulant	40 407	59 020
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Redevances créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	162 489	884 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Sur dettes	162 489	884 991
Produits d'exploitation	218 170	
Charges d'exploitation	-1 776 854	-10 450 176
Sur résultat d'exploitation	-1 558 684	-10 450 176
Produits de participation	170 000	
Autres produits financiers		
Charges financées par l'Association		
Sur résultat financier	170 000	0
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
Sur résultat exceptionnel	0	0

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

5.2 Engagements financiers et opérations hors bilan

Nature	Clôture
Cautions, garanties et avals	1 248 514
Nantissements, hypothèques, gages	2 567 879
Effets escomptés non échus	
Engagements financiers sur intérêts futurs	7 179 789
Engagements sur contrats de crédit-bail et location longue durée	1 796 668
Engagements sur indemnités de départ à la retraite	
Engagement sur médailles du travail	
Subventions reçues	
Abandon du compte courant reçu et subordonné à un retour à meilleure fortune	
Total des engagements donnés	12 792 849
Cautions, garanties et avals	14 664 117
Engagements financiers	
Subventions à recevoir	
Abandon de compte courant accordé et subordonné à un retour à meilleure fortune	
Total des engagements reçus	14 664 117

Ventilation de l'effectif au 31 décembre (CDI & CDD)

Poste	2025	2024	Variation
CDI	1 761	1 715	46
CDD	912	190	722
TOTAL	2 673	1 905	768

5.3 Ventilation de l'effectif moyen (CDI et CDD)

Poste	2025	2024	Variation
CDI	1 761	1 715	46
CDD	912	190	722
TOTAL	2 673	1 905	768

5.4 Information sur la transparence des rémunérations

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2016 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif.

Ce texte précise que la rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doit figurer en annexe des comptes annuels, dès lors que l'association, reçoit des subventions de l'Etat et collectivités territoriales pour un montant annuel supérieur à 50 000 euros et dont le budget annuel est supérieur à 100 000 euros.

La notion de « hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés » englobe les personnes salariées qui répondent à la qualification de « cadre » selon le code du travail (c. trav. art. L. 3111-2) ainsi que les dirigeants bénévoles. Concernant la détermination des trois plus hauts cadres dirigeants, elle doit s'effectuer par rapport à l'importance relative de leur rôle dans la gestion ou la représentation de l'association.

5.5 Engagements sociaux

5.5.1 Indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite inscrite dans les comptes au 31 décembre 2025 s'élève à 2 774 385 €.

A compter de 2024, l'Adapeila applique la méthode de comptabilisation des engagements de départs à la retraite selon la méthode dite « du corridor » (Rec. ANC 2013-02 § 6261-62).

Cette méthode permet :

- de ne pas enregistrer les pertes et les gains actuariels qui n'excèdent pas 10 % de la valeur la plus élevée, en début d'exercice, entre le montant de l'engagement et la juste valeur des actifs du régime
- impose d'enregistrer en résultat l'éventuel excédent, de manière étalée sur la durée d'activité moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime de l'entreprise.

Le montant des écarts actuariels à étaler est de 937 573 €. Cette somme est étalée sur 16 ans, correspondant à la durée moyenne résiduelle des engagements. Au 31 décembre 2025, le solde des écarts actuariels restant à étaler est de 842 483€ sur une durée résiduelle de 15 ans, car 36 492€ ont été repris sur l'exercice au titre de cette méthode.

	Montant initial	Restant à étaler	Repris	Durée
2024	-583 872,00	-510 888,00	-72 984,00	14
2025	-353 701,46	-331 595,12	-22 106,34	15
Total	-937 573,46	-842 483,12	-95 090,34	

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Taux de turnover : 16.73%,
- Taux de progression des salaires : 2%,
- Taux d'actualisation : 4%,
- Taux des charges sociales : 52% (20% pour les OH)
- Age de départ en retraite : 64 ans.

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Les travailleurs handicapés des ESAT ne sont pas concernés par ce calcul.

L'association a 4 conventions collectives :

- La convention collective 66 concernant l'ensemble des salariés hors entreprises adaptées. Selon cette convention, le montant de l'indemnité de départ à la retraite est égal à :
 - 1 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 10 ans
 - 3 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 15 ans
 - 6 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 25 ans

- La convention collective de la propreté concernant les salariés de l'entreprise adaptée d'Ancenis. Selon cette convention, le montant de l'indemnité de départ à la retraite est égal à :
 - 1/2 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 10 ans
 - 1 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 15 ans
 - 1,5 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 20 ans
 - 2,5 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 30 ans
- La convention collective des espaces verts concernant les salariés de l'entreprise adaptée des Iris et de Chaumes en Retz. Selon cette convention, le montant de l'indemnité de départ à la retraite est égal à :
 - 1/2 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 10 ans
 - 1 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 15 ans
 - 2 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 20 ans + 1/10 mois par année d'ancienneté supplémentaire
- La convention collective Eclat concernant les salariés des activités de loisirs. Selon cette convention, le montant de l'indemnité de départ à la retraite est égal à :
 - 1/4 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est au minimum de 10 ans
 - 1/3 mois de salaire si l'ancienneté au moment du départ est à plus de 10 ans

5.5.2 Médailles du travail

Les engagements pour médaille du travail n'ont pas fait l'objet de provision.

5.6 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes résultant de sa lettre de mission et correspondant au contrôle des comptes de l'exercice 2025.

	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	42 000 € TTC
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	42 000 € TTC

5.7 Bail emphytéotique

Un bail emphytéotique a été conclu le 17 mai 2016 au profit de la société ESPACE Domicile pour les locaux du 2 à 6 Impasse des papillons, 44680 CHAUMES en RETZ.

Le bail est consenti et accepté pour une durée de 55 années entières et consécutives, soit jusqu'en 31/12/2070.